

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 13		<b>Séance du mardi 06 décembre 2022</b>
		L'an deux mille vingt-deux et le six décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 01 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Robert CINQ.
<b>Présents :</b> 7		
<b>Votants:</b> 9		<b>Sont présents :</b> Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC
		<b>Représentés :</b> Monsieur Aurélien GOULIGNAC par Monsieur Robert CINQ, Madame Karine PHALIPPOU par Madame Angélique LALLOT
		<b>Excusés :</b> Nicolas PIC, Michel SOULET
		<b>Absents :</b> Lydie DE ARRIBA, Nathalie PLOUVIEZ
		<b>Secrétaire de séance :</b> Angélique LALLOT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 et procède à l'appel des membres.

Désignation du secrétaire de séance :

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir ses fonctions de secrétaire. Mme Angélique LALLOT se propose. Accepté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal du 15 novembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour des délibérations.

- Décision modificative budgétaire en section investissement
- Festivités de fin d'année
- Point sur les projets d'investissements éventuels pour 2023
- Questions diverses

Vote de crédits supplémentaires - puybegon - DE 2022\_035

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2046	Attrib. de compensation d'investissement	1000.00	
2135 - 76	Installations générales, agencements	-1000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Débats et vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à PUYBEGON, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Festivités de fin d'année :

- samedi 10 décembre : gouter des aînés, loto
- dimanche 11 décembre : médiathèque de 14h à 17h, atelier décoration de Noël de 14h à 15h45, visite du Père Noël de 15h15 à 15h45, spectacle à 16h
- vendredi 6 janvier : cérémonie de vœux avec verre de l'amitié

Projet d'investissements 2023 :

- Ralentisseurs route de Busque au niveau des lotissements farès et clos de Parayral
- Aménagements de la plateforme multi-activités (plantation/aire de jeux/ pique-nique)
- Aménagements du village
- Assainissement : création de la nouvelle station d'épuration au village
- Electrification des cloches de l'église de Larmès

Questions diverses :

- Affaire BURATTO/commune de Puybegon : toutes les parties ont accepté la médiation. Nous attendons un retour du juge.

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire, remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 22h26.

Le Maire,  
Robert CINQ.

Le secrétaire de séance,  
Angélique LALLOT.

